

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION CAFERUIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Avec option Master 1

SESSION 2025/2026



CANDIDATURE CAFERUIS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE

Dossier à retourner par voie postale à ou par mail à Julien Tessier : <u>i.tessier@efpp.fr</u>

Pour tout renseignement complémentaire : 06.63.72.27.53

Cas Nº1 : Votre candidature concerne la rentrée du parcours Certification globale du :		
	10 mars 2025 au 16 novembre 2026	
Cas N	l °2 : Votre candidature concerne la rentrée du parcours Certification par blocs de compétences :	
	Bloc de compétences 1 « Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale » (150h) : de juin 2025 à décembre 2025	
	Bloc de compétences 2 « Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale » (100h) :De décembre 2025 à juin 2026	
	Bloc de compétences 3 « Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'interventionsociale » (60h) : de Mars 2025 à Juin 2025	
	Bloc de compétences 4 « Contribuer au projet d'établissement ou de service » (90h) : De de janvier 2026 à novembre 2026	



VOTRE ETAT CIVIL

Ma	dame		Monsieur	
NOM (er	n capitales) :			F
NOM de	jeune fille (pa	our les femm	es mariées) :	
V00 00			NELL EO	
	OORDONNEE			
			Code Postal	
			Tél m	
Email:			@	
VOTRE	SITUATION	PROFESSIO	ONNELLE	
Sa	larié(e)	En recherc	he d'emploi	Au
Si Sa	ılarié(e)			
Intitulé d	lu poste :			
Nom et a			ployeur:	
Email:			@	



DIPLOMES SCOLAIRES, UNIVERSITAIRES, PROFESSIONNELS ET FORMATIONS SUIVIES

> Joindre une copie des diplômes, certificats ou attestations

Diplômes/Formations suivies	Organismes	Dates

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

> Joindre une copie des attestations

Fonctions occupées (à détailler dans le CV à joindre)	Employeurs	Dates



Stagiaire en situation de surdité	OUI	■ NON	
Nécessitant un accompagnement LSF ¹	OUI	NON	
ALLEGEMENT DE FORMATION SOUHAITE (Dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 31 août 2022 rela	tif au Caferuis)		
OUI NON			
> Joindre une demande écrite accompagnée des p	pièces justificatives		
La décision finale est prise en fonction des résultats formation.	du test de positionr	nement réalisé à l'entrée en	
LE FINANCEMENT PREVU POUR LA FORMATION			
Précisez le mode de financement envisagé (plan de formation, contrat/période de professionnalisation, CPF, OPCOou personnel) :			
Joindre toutes pièces justifiant du mode de fina de l'employeur; de l'organisme financeur	ncement retenu (att	estation de prise en charge	
Coordonnées de l'organisme financeur pour l'envoi	de la convention de	formation le cas échéant :	
Pour mon inscription à la sélection des candidats à adresse, ci-joint, unchèque de 80 euros à l'ordre d En cas de désistement du fait du candidat, les frais	e EFPP/Caferuis.		
Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'admission, du règlement de fonctionnement, des conditions générales de vente et du projet pédagogique (téléchargeables sur le site www.efpp.fr), et certifie l'exactitude des renseignements fournis			
La signature vaut pour acceptation de l'ensemble d	es éléments du doss	ier	
	Date :		

 $^{^{\}rm 1}{\rm Les}$ interprètes de langue des signes restent à la charge du stagiaire pendant la formation.



PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT:

Photo d'identité à coller sur la présente fiche
Note écrite explicitant votre parcours et visant à évaluer la manière dont vous envisagez la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, votre aptitude et votre motivation à l'exercice de la profession (un portfolio peut être joint en annexe).
CV avec copie des diplômes et/ou titres obtenus (les diplômes étrangers doivent obligatoirement être certifiés par le Rectorat du domicile) et des certificats d'employeurs et/ou attestations d'expériences, salariées ou bénévoles
Attestation pôle emploi pour les demandeurs d'emploi
En cas de demande d'allègement, lettre justificative
Les droits de sélection à verser par chèque, portant au dos vos nom et prénom.
Justificatifs de financement de la formation
Fournir l'attestation de reconnaissance de travailleur handicapé²

Accessibilité handicap²

En sa qualité de ERP (Etablissement Recevant du Public) et dans sa démarche inclusive d'accueil de tous les publics, L'EFPPa mis en place des aménagements pour faciliter l'accueil, l'accès et la circulation de toute personne en situation de handicap tant au niveau de l'aménagement de ses espaces : un ascenseur, des portes automatiques... que dans l'accompagnement de ces publics (détails consultables sur notre site www.efpp.fr).

Une référente santé-handicap de l'EFPP accompagne les étudiants ayant des besoins spécifiques, qui le souhaitent, dans leur parcours de formation.



²Textes d'application : loi du 11 février 2005 et Articles L. 114 et L 123-4-1



Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (C.A.F.E.R.U.I.S)

MODALITES D'ADMISSION – mars 2025

Conditions d'accès à la formation

La formation au CAFERUIS est ouverte aux candidats qui détiennent l'un des diplômes suivants :

- 1. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'<u>article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles</u> classé au moinsau niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 2. Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 3. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles
- 4. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle, de deux ans et de quatreans réalisés dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger doivent fournir une attestationportant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- 1. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage;
- 2. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles R. 451-20 à R 451- 24 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret numéro 2022- 1208 du 31 août 2022 susvisé;
- 3. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles D.451 20 à D.451-24 du code del'action sociale et des familles.

À l'exception des candidats relevant de l'article 3, l'admission en formation conduisant au certificat d'aptitude, aux fonctions d'accompagnement et de responsable d'unité d'intervention sociale fait l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.



Modalités d'inscription et d'admission

Le candidat télécharge et complète le dossier de pré-inscription et l'adresse par voie postale à L'EFPP. L'EFPP convoque ensuite le candidat à l'entretien individuel puis lui adresse, sous huitaine, la décision du jury. En cas d'avis favorable, le candidat confirme par écrit sa décision d'entrer en formation pour la prochaine rentrée. Une commission d'admission – composée du directeur général ou du directeur de la formation continue ou de leurs représentants, du responsable pédagogique de la formation et d'un cadre de l'action sociale – arrête la liste des candidats admis à suivre la formation (promotion de 25 stagiaires maximum) et la soumet à la DRIEETS IDF.

Durée et calendrier

820 heures³ de mars 2025 à Novembre 2026 dont 400h d'enseignement théorique organisés à raison de 4 à 5 journées de regroupement par mois et 420h de stage pratique (soit 12 semaines de 35 heures) hors allègements.

³ Selon le cursus du candidat, le jury d'admission peut lui accorder un allègement de formation du stage pratique de 210 h.



AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR A SUIVRE LA FORMATION

Je soussigné(e) :				
Autorise Madame, Mademoiselle, Monsieur :				
à suivre la formation CAFERUIS qui se déroulera à l'EFPP de Mars 2025 à Novembre 2026 (400				
heures + stage).				
Fait àle				
	Signature et cachet de l'employeur			
ATTESTATIONS DE PRESENCE EN CENTR				
Les attestations sont à envoyer mensuellement	·· 			
Au stagiaire	A l'employeur			
Si employeur, organisme destinataire :				
Nom, prénom :				
Fonction:				
Service :				
Adresse:				
Code postal :Ville :				
Fait à	le			
Signature et cachet de l'employeur	Signature du salarié			